

Annexe 1 : Le mouvement intra-départemental 2025 en bref

Je suis : - enseignant titulaire de mon poste et je souhaite changer d'affectation à la rentrée 2025	Etapes : <ul style="list-style-type: none">- Possibilité de s'inscrire sur SIAM afin d'effectuer jusqu'à 50 vœux précis de postes.- Possibilité d'effectuer des vœux groupe.	Vœux précis : <ul style="list-style-type: none">- Vœux sur poste précis- Vœux groupe
	Toute affectation sur poste demandé sera définitive et non révisable	
	Si je n'obtiens pas de poste sur les vœux formulés, je conserve mon poste actuel.	
Je suis : - enseignant titulaire nommé en 2024-2025 à titre provisoire ; - enseignant intégrant le département du Cher à l'issue du mouvement interdépartemental ; - professeur des écoles stagiaire au cours de l'année 2024-2025 ; - enseignant titulaire nommé à titre définitif touché par une mesure de carte scolaire ; - enseignant candidat à une formation ASH (CAPPEI) ; - enseignant titulaire intégré ou réintégré dans le département du Cher à l'issue d'une disponibilité ou d'un détachement ou après une période de réadaptation, de congé de longue durée ou de congé parental de plus de 6 mois.	Je dois obligatoirement participer aux opérations de mouvement	En cas d'absence de vœu, l'algorithme affectera à titre définitif sur un poste resté vacant
	Etapes obligatoires : <ul style="list-style-type: none">- S'inscrire sur SIAM.- Nécessité d'effectuer jusqu'à 50 vœux précis et de saisir impérativement au moins 1 vœu MOB.	Vœux précis : <ul style="list-style-type: none">- Vœux sur poste précis- Vœu MOB
	En cas d'obtention d'un vœu précis, vœu groupe ou MOB, les affectations s'effectueront à titre définitif (sauf postes avec certification particulière exigée). En cas de non-obtention d'un vœu précis, vœu groupe ou MOB, une affectation à titre provisoire pour l'année scolaire sera effectuée sur poste(s) vacant(s)	Vœux groupe : <ul style="list-style-type: none">- ensemble de postes situés dans une même commune, circonscription ou zone géographique